

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2082

présenté par

Mme Chatelain et les membres du groupe Écologiste et social

ARTICLE 8

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« un an »,

les mots :

« un mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rapprocher le délai pour que le suivi soit effectué rapidement.